

**Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique**

**SITE NATURA 2000 FR1100814
« LE PETIT MORIN DE VERDELLOT A SAINT-CYR-SUR-
MORIN »**

Partie Milieu Aquatique

BILAN 2023 DE L'ANIMATION DU DOCOB



Mars 2024

Sommaire

1. PREAMBULE	4
1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000	4
1.2. L'animation.....	4
1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière.....	5
1.4. Missions de la structure animatrice.....	7
2. Information, communication, sensibilisation	7
2.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media	7
2.1.1. Sites Internet.....	7
2.1.2. Article de presse	8
2.2. Participation à des manifestations	8
2.3. Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site	8
2.4. Rapportage des données du sites Natura 2000.....	9
2.5. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	9
2.5.1. Participation aux formations, rencontres, colloques	9
2.5.2. Participation aux journées d'échanges Natura 2000	9
3. Évaluation des incidences des projets.....	10
3.1. Projet et travaux soumis à EIN	10
3.2. Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements.....	10
4. Suivis scientifiques et techniques	11
4.1. Suivi des données hydro climatiques du Petit Morin.....	11
4.2. Inventaires piscicoles	11
5. Veille a la coherence des politiques publiques	12
5.1. Partenariats.....	12
5.2. Projet de création d'Espace Naturel Sensible à St-Cyr-sur-Morin.....	12
6. Contractualisation et Gestion de l'habitat et des espèces	13
6.1. Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres	13
6.2. Animation des chartes Natura 2000.....	13
6.3. Animation des contrats Natura 2000.....	14
6.4. Animation des MAEC	14
7. Gestion administrative et financiere ; animation de la gouvernance du site	16
7.1. Organisation de la gouvernance du site	16
7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage.....	16
7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	16
7.2. Gestion administrative et financière.....	16
8. Synthese	16

Liste des figures

Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 du Petit Morin	4
Figure 2 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77	7
Figure 3 : Photos de la Fête de la Pêche 2023	8
Figure 4 : Photos de la visite de terrain avec les élus du site Natura 2000	8
Figure 5 : Visite du site Natura 2000 « Etang de St-Quentin lors de la journée de rencontre des animateurs en novembre 2023.....	9
Figure 6 : Parcelles engagées par la charte Natura 2000 en 2022.....	13
Figure 7 : Territoire PAEC Bassée-Morin porté par la FDC77	14
Figure 8 : Localisation des parcelles engagées par des MAEC sur le site Natura 2000	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Enjeux de conservation du site Natura 2000 (© DOCOB).....	6
---	---

Illustrations de couverture :

Le Petit Morin

Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*)

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)

© FDAAPPMA 77

1. PREAMBULE

1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné, le 13 avril 2007, au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), comme **Zone Spéciale de Conservation** sur 4,38 ha, pour un linéaire de 23 km de cours d'eau.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 27 mars 2009, et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012.

Le périmètre a été étendu à la Vallée du Petit Morin sur 3 589 ha. Le nouveau périmètre a été validé par la commission européenne en 2019 (**Figure 1**).

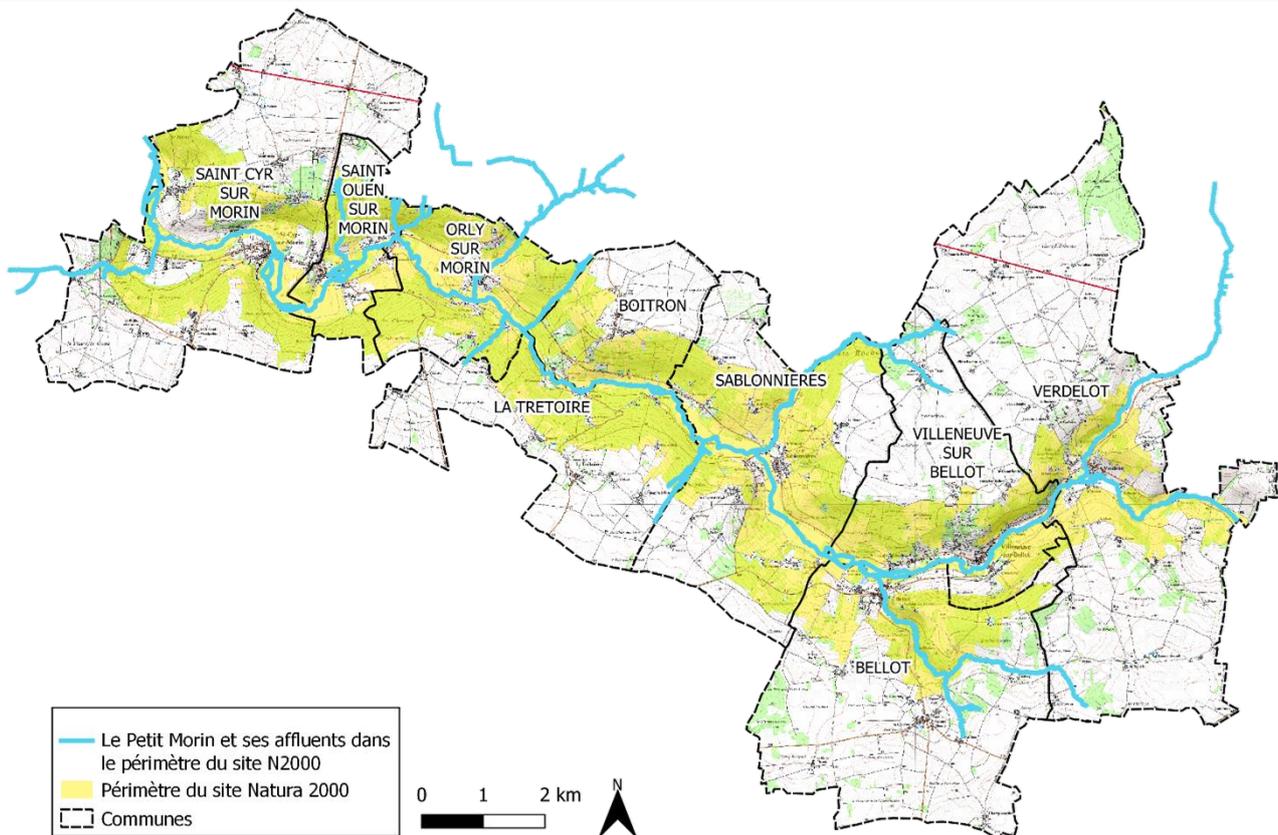


Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 du Petit Morin

Pour donner suite à l'extension du périmètre, le DOCOB du site a été réactualisé et approuvé par arrêté préfectorale le 31 décembre 2021.

1.2. L'animation

La **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site.

Elle a passé un marché à bon de commande pour l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2022/2025**. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été retenue pour assurer cette mission **pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de cours d'eau**. L'animation de la partie terrestre du site Natura 2000 est assurée par l'AVEN du Grand Voyeux/CPIE Boucles de la Marne depuis 2022.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'animation du site depuis 2012.

Le présent bilan s'étend du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**.

1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence par les espèces et habitats suivant :

- ❖ De sept espèces d'intérêt communautaire :
 - Espèces des milieux aquatiques
 - ✓ Le chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) ;
 - ✓ La lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ;
 - ✓ La mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).
 - ✓ L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* - Code Natura 2000 : 1092)
 - Espèces des milieux terrestres
 - ✓ Le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* – Code Natura 2000 : 1193)
 - ✓ Le triton crêté (*Triturus cristatus* – Code Natura 2000 : 1166)
 - ✓ Le cuivré des marais (*Lycaena dispar* – Code Natura 2000 : 1060)

- ❖ De treize habitats d'intérêt communautaire :
 - Habitats aquatiques
 - ✓ Rivières des étages planitiaires à montagnard (*Ranunculion fluitantis* - Callitricho-Batrachion – Code Natura 2000 :3260)
 - ✓ Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (*Charetea fragilis* - Code Natura 2000 : 3140-1)
 - ✓ Herbiers annuels libres des eaux calmes (*Lemnetea minoris* – Code Natura 2000 : 3150)
 - Habitats terrestres
 - ✓ Gazons annuels des sols temporairement inondables (*Juncetea bufonii* – Code Natura 2000 : 3130)
 - ✓ Prairies de fauches de basse altitude (*Arrhenatherietea elatioris* – Code Natura 2000 :6510)
 - ✓ Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae* - *Convolvuletea sepium* – Code Natura 2000 : 6430)
 - ✓ Ourlets sciaphiles (*Galio aparines* - *Urticetea diocae* – Code Natura 2000 : 6430)
 - ✓ Ourlets héliophiles (*Galio aparines* - *Urticetea diocae* – Code Natura 2000 : 6430)
 - ✓ Hêtraies chênaies mésophiles acidoclines à calcicoles (exposition Nord et Sud) (*Querco roboris* - *Fageta sylvaticae* - Code Natura 2000 : 9130)
 - ✓ Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (*Sedo albi* - *Scleranthetea biennis* – Code Natura 2000 – 6110*)
 - ✓ Végétations des sources et suintements (*Montio fontanae* - *Cardaminetea amarae* – Code Natura 2000 : 7220*)
 - ✓ Frênaies de ravins et de pentes fraîches (*Querco roboris* - *Fageta sylvaticae* – Code Natura 2000 : 9180*)
 - ✓ Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Querco roboris* - *Fageta sylvaticae* – Code Natura 2000 : 91E0*)

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

Tableau 1 : Enjeux de conservation du site Natura 2000 (© DOCOB)

Espèces/syntaxon des habitats d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Objectif de conservation	Priorité de conservation
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Maintenir les mares et micro zones humides pour favoriser la reproduction de l'espèce sur le site	1
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	Maintenir les prairies de fauche sur le site pour favoriser la reproduction de l'espèce sur le site	1
<i>Cottus perifretum</i>	Chabot fluviatile	1163	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau	3
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau	1
<i>Unio crassus</i>	Mulette épaisse	1032	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau	1
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	Maintenir un réseau de mares riches en végétation	3
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physique des cours d'eau, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1
<i>Charetea fragilis</i>	Herbiers pionniers enracinés à Characées	3140-1	Limiter l'eutrophisation	3
<i>Ranunculon fluitantis - Callitricho-Batrachion</i>	Rivières des étages planitiaires à montagnard	3250	Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau	1
<i>Arrhenatherietea elatioris</i>	Prairies de fauche mésophiles	6510	Limiter l'enrichissement des prairies	1
<i>Galio aparines - Urticetea diocae</i>	Ourllets sciaphiles	6430	Limiter le fauchage et le dépôt de matériaux	3
<i>Galio aparines - Urticetea diocae</i>	Ourllets héliophiles	6430	Limiter les perturbations anthropiques	3
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Hêtraies chênaies mésophiles acidoclines à calcicoles (Exposition Nord)	9130	Mettre en place une gestion adaptée	2
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Hêtraies chênaies mésophiles acidoclines à calcicoles (Exposition Sud)	9130	Mettre en place une gestion adaptée	3
<i>Lemnetea minoris</i>	Herbiers annuels libres des eaux calmes	3150	Maintenir des dépressions inondées Limiter l'eutrophisation	3
<i>Juncetea bufonii</i>	Gazons annuels des sols temporairement inondables	3130	Maintenir les milieux ouverts	2
<i>Montio fontanae - Cardaminetea amarae</i>	Végétations des sources et suintements	7220*	Limiter l'eutrophisation et les pollutions	2
<i>Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium</i>	Mégaphorbiaies	6430	Maintenir les milieux ouverts Limiter les perturbations anthropiques	3
<i>Sedo albi - Sclerantheta biennis</i>	Pelouses pionnières sur dalles calcaires	6110	Limiter le pâturage	2
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Frênaies de ravins et de pentes fraîches	9180	Mettre en place une gestion adaptée	2
<i>Quercu roboris - Fageta sylvaticae</i>	Aulnaies-frênaies riveraines	91E0*	Mettre en place une gestion adaptée	2

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été défini et intégré au DOCOB.

1.4. Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media

2.1.1. Sites Internet

Le site Internet géré par la DDT de Seine-et-Marne a été mis à jour en 2023 lorsque cela a été nécessaire avec l'ajout des bilans, des supports de communication et des compte-rendu de réunion.

Cette année, une page dédiée au site Natura 2000 du Petit Morin a été créer sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>). On y retrouve une présentation du site Natura 2000 ainsi que des documents disponibles au téléchargement tels que le DOCOB, les derniers bilans d'animation et de suivi, etc (**Figure 2**).

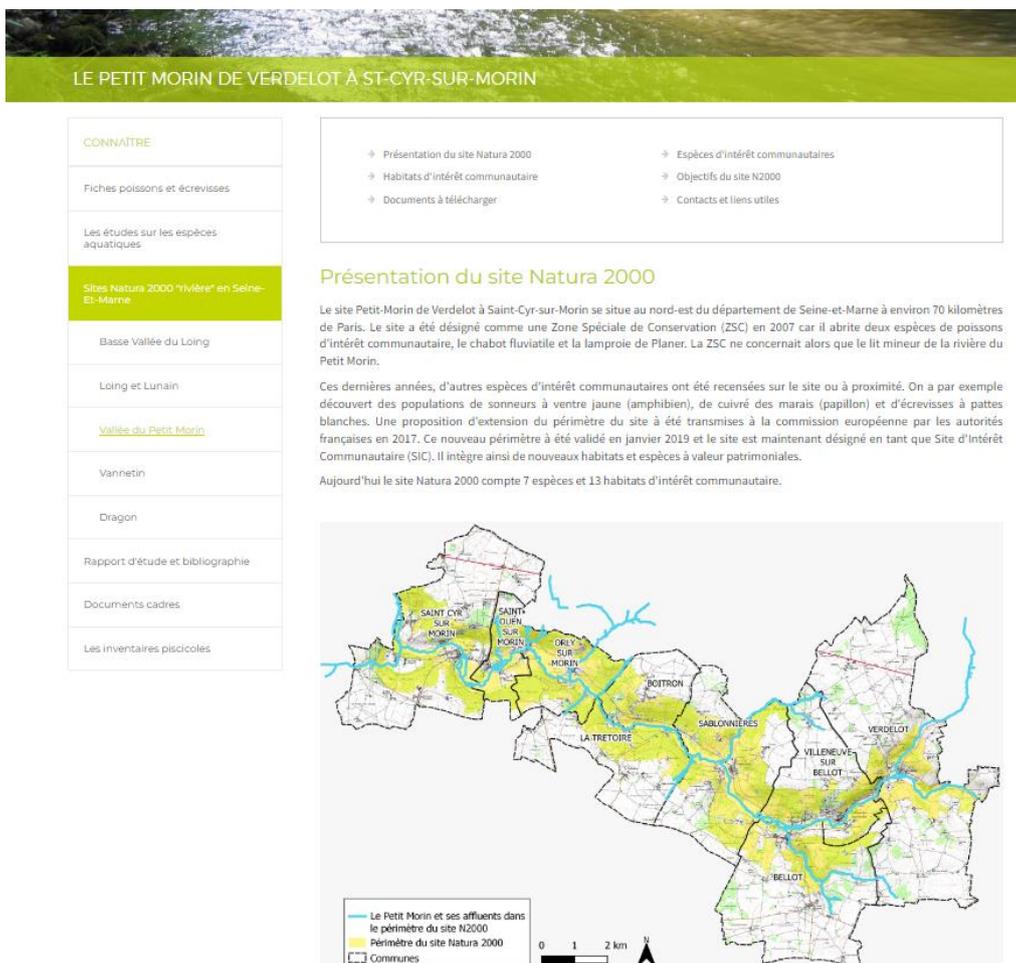


Figure 2 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77

2.1.2. Article de presse

Un article est paru en janvier 2023 dans le Journal des 2 Morin de la Communauté de Communes des 2 Morin. Cet article présente la nouvelle animation du site avec le contact des deux animateurs.

2.2. Participation à des manifestations

En 2023, nous avons participé à la Fête de la Pêche, organisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cet événement a eu lieu le 4 juin sur les étangs d'Episy-La Genevraye (**Figure 3**).

Lors de cette journée, les sites Natura 2000 animés par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne étaient présentés et les plaquettes de présentation des sites étaient mises à disposition et distribuées au public. Une maquette présentant le fonctionnement des rivières était également exposée et animée par l'animatrice Natura 2000. Au total, ce sont plus de 600 personnes qui ont été sensibilisées sur les milieux aquatiques.



Figure 3 : Photos de la Fête de la Pêche 2023

2.3. Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site

Tout au long de l'année, nous répondons aux questions des élus, riverains et usagers du site. Nous sommes également en contact régulier avec l'AAPPMA de la Vallée du Petit Morin.

En 2023, nous avons organisé, en collaboration avec le CPIE Boucles de la Marne (animateur milieu terrestre), une journée de sensibilisation des élus sur le terrain (**Figure 4**). Cette journée a eu lieu le 11 avril 2023. Cette visite itinérante sur le site Natura 2000 avait pour objectifs d'impliquer les élus dans la vie du site et de leur présenter les enjeux relatifs au milieu terrestre et aquatique. Deux communes étaient représentées lors de la journée. M. DE VESTELE, président du COPIL était également présent ainsi que la DRIEAT. Par ailleurs, plusieurs exploitants agricoles nous ont rejoint au cours de la visite.



Figure 4 : Photos de la visite de terrain avec les élus du site Natura 2000

2.4. Rapportage des données du sites Natura 2000

Les données récoltées lors des inventaires écologiques sont importées dans l'outil régional de saisie « GéoNat'IdF » géré par l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France.

L'intégration des résultats des suivis dans cet outil permet leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

2.5. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

2.5.1. Participation aux formations, rencontres, colloques

En 2023, nous avons effectué un recyclage de l'habilitation électrique. Cette formation est obligatoire pour utiliser et manipuler le matériel de pêche à l'électricité que l'on utilise lors des inventaires piscicoles.

La formation s'est déroulée le 20 et 21 novembre 2023 dans les locaux de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. Elle a été réalisée par l'organisme SECOPREV.

2.5.2. Participation aux journées d'échanges Natura 2000

Nous avons participé à la rencontre des animateurs N2000 organisée par la Région Ile-de-France. Cette journée s'est déroulée le 14 novembre 2023 sur le site Natura 2000 « Etang de St-Quentin » dans les Yvelines. Lors de cette journée, nous avons pu échanger sur les problématiques rencontrées dans l'animation Natura 2000 avec les autres animateurs d'Ile-de-France (**Figure 5**).



Figure 5 : Visite du site Natura 2000 « Etang de St-Quentin lors de la journée de rencontre des animateurs en novembre 2023

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

3.1. Projet et travaux soumis à EIN

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- Ultratrail de St-Cyr-sur-Morin
- Création d'un pumptrack à St-Cyr-sur-Morin
- Circuit de vélo de la CC2M
- STEP Boitron
- Projet de couverture de la piscine de Bellot

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires, porteur des projets, ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informés des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informés sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillés sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.

3.2. Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements

Lors de ses visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000. D'autres dommages lui sont signalés par des riverains ou des élus.

L'OFB, la DDT et la DRIEAT sont systématiquement informés.

En 2023, les dommages suivants ont été signalés :

- Pollution du Petit Morin aux hydrocarbures à St-Cyr-sur-Morin (juin 2023)
- Pollution du Petit Morin entre Bellot et Sablonnières (août 2023)
- Mise en place d'un réseau de drainage sur une parcelle agricole (novembre 2023)

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Au sein du périmètre d'extension du site Natura 2000, on compte désormais les affluents du Petit Morin en plus du cours principal.

Par conséquent, dans le cadre de la nouvelle animation du site Natura 2000, des inventaires seront réalisés chaque année sur les affluents en compléments des inventaires déjà réalisés sur le Petit Morin.

En 2023, les inventaires piscicoles ont eu lieu sur le ru d'Avaleau à Sablonnières et sur le ru de Bellot.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Site Natura 2000 1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à St-Cyr-sur-Morin » - Bilan du suivi scientifique 2023 » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2023). Il est téléchargeable sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne.

4.1. Suivi des données hydro climatiques du Petit Morin

Un suivi thermique est réalisé sur le Petit Morin depuis 2016. Pour cela une sonde thermique HOBO® a été installée à La Forge à La Trétoire. En 2023, deux nouvelles sondes ont été installées sur deux affluents du Petit Morin : le Ru d'Avaleau et le ru de Bellot. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de ce paramètre sur ces secteurs afin de mieux cibler les périodes de reproduction des espèces et d'adapter au mieux les mesures de gestion.

Les conditions de température sont favorables pour les espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales sur le site Natura 2000. Ce sont surtout le manque de frayères et le manque d'habitats favorables qui expliquent les faibles abondances de certaines espèces comme la truite ou la lamproie de Planer.

4.2. Inventaires piscicoles

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) et lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées :

En 2023, quatre stations ont été prospectées sur les affluents du Petit Morin :

- BELLO_01 : Aval de la STEP de Bellot
- BELLO_04 : Bois du Clos Curé
- AVALE_01 : Lavoir de Sablonnières
- AVALE_03 : Aval pont D222

Conclusions principales :

Le peuplement piscicole des affluents du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » présente une diversité représentative d'une petite rivière froide. Cependant le cortège piscicole présent est déséquilibré par rapport au cortège théorique attendue. L'espèce prédatrice, la truite fario, est présente en abondance très faible et est même parfois absente des peuplements. Les populations de chabot sont bien représentées sur les deux affluents inventoriés. La lamproie de Planer, en revanche, est absente du peuplement, probablement dû au manque d'habitats favorables pour effectuer leur croissance. Le colmatage des substrats et les obstacles à la continuité écologique sont autant de facteurs qui vont impacter les habitats, les zones de frai et la survie de la faune aquatique.

Les résultats des inventaires piscicoles reflètent l'importance des affluents pour les espèces piscicoles. En effet, ces petits rus sont souvent utilisés comme zone de reproduction et de nurseries par les espèces telles que la truite, le chabot, le vairon ou la lamproie de Planer. Il est par conséquent tout autant important de les préserver que le cours principal du Petit Morin.

4.3. Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches

La population d'écrevisse à pattes blanches reste stable sur le ru de la Fonderie en 2023. La population semble se maintenir sur le tronçon médian du cours d'eau. Les prospections plus tardives de cette année ont permis de mettre en avant la reproduction de l'espèce sur le ru avec l'observation de nombreux juvéniles. Cependant, un colmatage important du ru de la Fonderie est constaté chaque année. Cela peut avoir à terme des conséquences sur la seule population d'écrevisses à pattes blanches connue dans le département de Seine-et-Marne.

5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

5.1. Partenariats

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques et des projets sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CG77, SMAGE des 2 Morin, Syndicat du Petit Morin, ...).

5.2. Projet de création d'Espace Naturel Sensible à St-Cyr-sur-Morin

Fin 2022, un périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a été validé par le Conseil Départementale de Seine-et-Marne sur le marais de Courcelles sur la commune de Saint-Cyr-sur-Morin.

Un Comité de Pilotage a été mis en place en 2023. La première réunion s'est tenue le 16 mars 2023 en la présence des différents acteurs concernés par ce projet. Une deuxième réunion et visite sur le terrain a eu lieu le 13 juin 2023.

Les animatrices Natura 2000 sont associées au projet et participent aux échanges sur la valorisation et la préservation du milieu naturel.

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES

6.1. Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres

Les communes situées dans le périmètre Natura 2000 ont été rencontrées en 2023. L'objectif de ces rencontres était de présenter la nouvelle animation et les deux structures animatrices du site. Cela a été l'occasion d'échanger sur les enjeux de chaque commune et des actions possibles de réaliser pour la préservation du milieu naturel. Les communes, connaissant bien leur territoire, nous ont également apporté leur aide dans l'identification de certains propriétaires privés. Les communes rencontrées en 2023 sont les suivantes :

- Commune de Bellot : 24 janvier 2023
- Commune de Villeneuve-sur-Bellot : 24 janvier 2023
- Commune de Verdelot : 10 février 2023
- Commune de Sablonnières : 10 février 2023
- Commune de la Trétoire : 21 février 2023
- Commune d'Orly-sur-Morin : 22 mars 2023

6.2. Animation des chartes Natura 2000

Deux parcelles sont actuellement engagées sur le site Natura 2000 (**Figure 6**) :

- 1 parcelle de 0,844 ha à St-Ouen-sur-Morin, propriété de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne, engagée pour 2019-2024,
- 1 parcelle de 0,26 ha à Sablonnières, engagée pour 2018-2023.

Au total cela représente 1 hectare de surface engagée.

Les propriétaires des parcelles ont été sensibilisée aux enjeux Natura 2000 et au respect des engagements de la charte.



Figure 6 : Parcelles engagées par la charte Natura 2000 en 2022

6.3. Animation des contrats Natura 2000

Aucun contrat Natura 2000 n'a été signé sur le site en 2023. Le transfert de compétences à la Région a entraîné un retard dans l'instruction des dossiers. Un nouvel outil devrait voir le jour en 2024 afin de déposer les dossiers de façon dématérialisée.

Malgré cela, un propriétaire a pris contact avec l'animatrice afin de réaliser un contrat sur une de ses parcelles. Il souhaiterait réaliser une mare et est très intéressé par la mise en place d'un contrat Natura 2000. Une rencontre sera organisée en début d'année 2024 avec l'animatrice du milieu terrestre afin de faire avancer le projet et de monter le contrat.

6.4. Animation des MAEC

Depuis 2023, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée par la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne (**Figure 7**).

Une présentation des nouvelles MAEC Biodiversité éligibles sur le site Natura 2000 a été organisée par la Fédération des Chasseurs 77 le 14 février 2023. Des échanges réguliers avec l'animatrice des MAEC seront maintenus pendant toute la période d'animation.



Figure 7 : Territoire PAEC Bassée-Morin porté par la FDC77

En 2023, 36,58 ha sont engagés avec des MAEC sur le territoire du site Natura 2000 (**Figure 8**). Ces engagements concernant cinq exploitants agricoles. Les mesures engagées sont les suivantes :

- Maintien de l'ouverture des milieux (OUV1) : 22,07 ha
- Couvert d'intérêt Faunistique et Floristique (CIFF) : 4,93 ha
- Maintien de l'ouvertures des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage (OUV2) : 9,58 ha

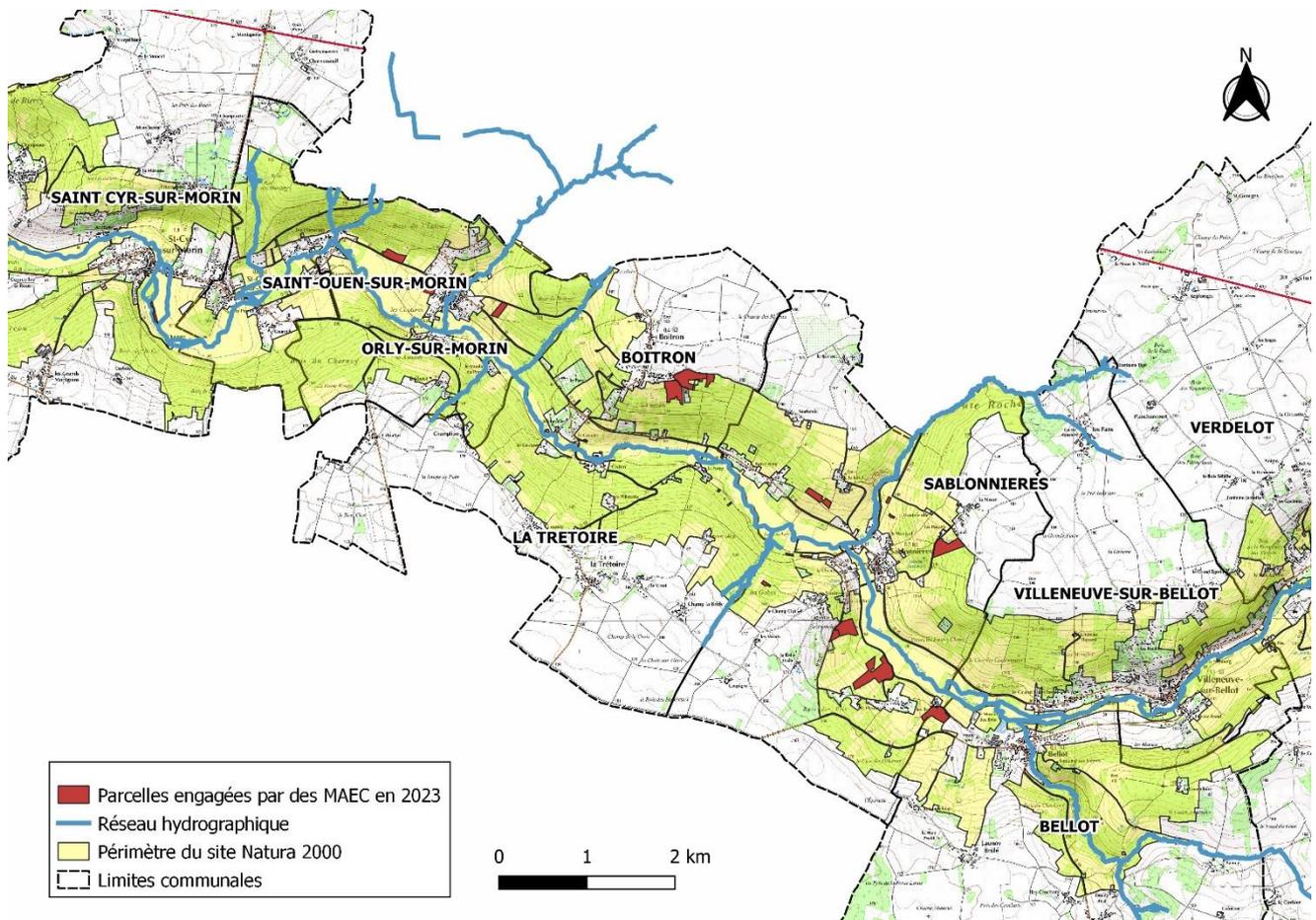


Figure 8 : Localisation des parcelles engagées par des MAEC sur le site Natura 2000

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ; ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. Organisation de la gouvernance du site

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Un comité de pilotage s'est tenu le **6 décembre 2023** dans la salle polyvalente de la commune de la Trétoire.

La réunion a été l'occasion de revenir sur l'animation du site réalisée en 2023. La réunion s'est terminée en évoquant les perspectives d'animation du site pour l'année 2023 pour les deux types de milieux.

A la suite du COPIL, une visite de terrain était proposée aux personnes intéressées afin de visiter les travaux de création d'ornières en faveur des sonneurs à ventre jaune sur la commune d'Orly-sur-Morin.

La présentation ainsi que le compte-rendu de la réunion sont disponibles sur la page internet du site de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/6126-le-petit-morin-de-verdelot-a-st-cyr-sur-morin.htm>).

7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

7.2. Gestion administrative et financière

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- ✓ Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- ✓ Le suivi du marché d'animation avec la CC2M, bons de commande et facturation
- ✓ Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- ✓ La réalisation du bilan d'animation pour 2023 : Bilan d'animation et rapport du suivi écologique du site.

8. SYNTHESE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 en 2023 est décrite par le diagramme en secteurs en **Figure 10**. La période d'animation s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

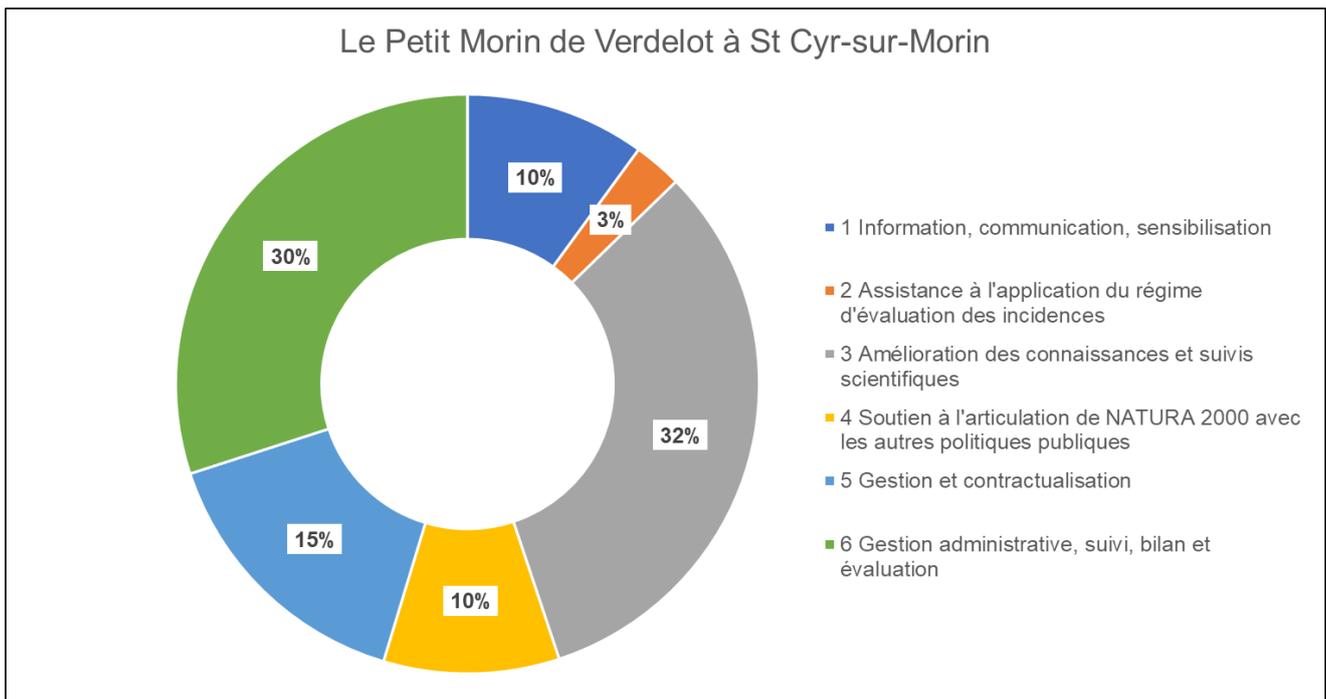


Figure 9 : Répartition des activités réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 du Petit Morin en 2023

En 2023, les activités principales de l'animatrice ont porté sur les suivis scientifiques ainsi que sur la gestion administrative du site avec l'organisation du COFIL mais aussi la rédaction des rapports d'animation et de suivi.

15% du temps d'animation ont été consacrés à la gestion et contractualisation avec notamment la rencontre des communes et des propriétaires du site. Cette part a vocation à devenir plus importante avec la rencontre des propriétaires du site en 2024 et le nouvel outil mise en place par la Région pour faciliter le montage des contrats Natura 2000.